



Demande daide consernant mon enfant

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **20:07**

Bonjour,

je vous remercie par avance de tout ce que vous pouver maprendre qui pourra maider
voila il y a quelle que mois mon enfant a etait victime de violence physique et moral dans
lenseite de letablissement scolaire

on a vue le medesin qui nous a fait des certifica medical pui jai porter plaine contre lecole et
contre les agresseur de mon enfant ce qui a ue comme resultat des controle regulier par
lassistante social de mon secteur et que c controle etait demander par le procureur jai accepter
le controle car je nes rien a cacher et que par la suite je recevrait un compte rendu
mespliquant les conclusion de cette enquette

des moi ce passe et je nes des nouvelle de personne mon fils nalland plus a la cole depuit un
certain temps je deside daller voir lassistante social et la elle me dit quelle ne peut pas me
remetre le raport et quil fallait que je voie linspecteur enfance famille
je recupere ladresse et je mis rent et la on me dit

on a une trace de votre fils mais on na jamais recut le raport des assistante

il passe diferent coup de fil et me dise que mons dossier sera traite le jour suivant et que je
telephone pour savoir le resultat du compte rendu et je posse la question quelson les
posibiliter de conclusion?il me dise quil ya une possibilite qu on me retire mon enfant
pouver maider et me dire ce quil risque darriver je suis perdut dans tout cela aider mois par
vos reponce

merci

un papa qui soufre de cette situation

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **21:52**

si votre enfant ne va plus à l'école, oui, vous avez un risque, forcément, c'est normal

Par **laurent**, le **03/10/2011** à **22:13**

merci de m'avoir répondu

même si il est suivi par le CMP et le CATP et j'ai un certificat médical disant qu'il ne peut réintégrer le cursus scolaire et qu'une éducation à domicile serait le mieux
il est sous entente avec un dépressif

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **23:49**

Certes, mais vous ne semblez pas avoir le niveau pour assurer l'école à la maison (si on se fie à votre manière d'écrire), donc aujourd'hui l'enfant est sans scolarisation

Par **laurent**, le **04/10/2011** à **00:41**

moi non c'est clair mes ma femme oui
et j'ai vu que la loi dit que l'école n'est pas obligatoire mais l'éducation oui
que doit-on faire alors la victime c'est quand même lui

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **01:20**

Changez-le d'école ou faites-le admettre dans une école d'éducation spéciale mais il doit avoir accès à l'instruction.